



Vol dans un supermarché pour une somme de 30 euro

Par **Iorent**, le **26/10/2008** à **09:54**

bonjour,
le supermarché où je fais habituellement mes courses a mis au point un système de scanette grâce à laquelle le client scanne ses articles lui-même et présente ensuite la scanette à un caissier. Hier je me suis fait contrôler à la caisse et le caissier a pu constater que je n'avais pas scanné deux articles pour une valeur de 30 euros. J'ai réglé les articles, mais le magasin va porter plainte. Quelle peine est-ce que je risque, est-ce que je risque d'avoir un casier, et dois-je prendre un avocat. Merci de me conseiller, je n'ai jamais eu affaire à la justice et j'ai agi bêtement, je le regrette déjà amèrement.

Par **JamesEraser**, le **28/10/2008** à **13:11**

[citation]j'ai réglé les articles, mais le magasin va porter plainte[/citation]

Vous ne risquez rien.

Et quand bien même, invoquez une marge d'erreur, le scan étant récent dans les magasins, ne peut-on pas oublier de scanner un article voire deux ?

Surtout 30 euros, remboursés et sur une valeur d'achat totale de combien ?

Le magasin serait plus ridicule qu'autre chose.

Dormez tranquille !

Experatooment